

**SCEA PIERRE YUNG ET SES FILS**

Château Grimont
33360 - QUINSAC
FRANCE
Siret : 38357440700011

FACTURE

N° : FAC20250177
Date : 31/10/2025
N° client : CLT411LMDF

Tél. : 05 56 20 86 18

Email : bureau@vignobles-yung.fr

Site web : <https://www.vignobles-yung.fr/>

X22 LA MAISON DU FLEUVE

20 Chemin de Seguin
33360 CAMBLANES ET MEYNAC
Email : administratif@lamaisondufleuve.fr

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Bon de livraison n° BDL20250139 du 2 octobre 2025						
GR19P -Château Grimont Prestige 2019 75cl	18,00	btle	5,10 €	0,00%	91,80 €	20,00%
Bon de livraison n° BDL20250151 du 16 octobre 2025						
GR19P -Château Grimont Prestige 2019 75cl	6,00	btle	5,10 €	0,00%	30,60 €	20,00%
Bon de livraison n° BDL20250159 du 30 octobre 2025						
GR19P -Château Grimont Prestige 2019 75cl	18,00	btle	5,10 €	0,00%	91,80 €	20,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	214,20 €	20,00%	42,84 €

Total HT	214,20 €
TVA	42,84 €
Total TTC	257,04 €

Règlement

Virement

Echéance(s)

257,04 € au 30/11/2025

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Agricole
IBAN FR7613306000110805101100048
BIC AGRIFRPP833

Le montant total s'élève à deux cent cinquante-sept euros et quatre centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, 1 al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).